



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21874
13 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 15 OCTOBRE 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de l'acte d'agression et de piraterie dont a été victime le pétrolier Tedmor.

1. Après avoir quitté le port d'Aqaba le 26 septembre 1990 à 2 h 20 (heure locale), le pétrolier en question a été pris en chasse, dans l'après-midi du 27 septembre 1990, par des bâtiments américains, français et britanniques soutenus par des hélicoptères. Il a été enjoint au capitaine l'ordre de stopper afin de procéder à une visite. Le 27 septembre 1990, à 15 heures, on est monté à bord du pétrolier qu'on a autorisé, à l'issue d'une visite, à poursuivre sa route en direction du port de Bassorah à 16 heures.

2. Dans la matinée du 8 octobre 1990, alors qu'il naviguait dans le golfe d'Oman, le pétrolier a été pris en chasse par trois bâtiments américains, deux bâtiments britanniques et d'autres bâtiments australiens qui s'en étaient approchés à 50 mètres pour l'encercler. A 13 heures, le même jour, huit soldats hélicoptérés sont descendus à bord suivis de 12 soldats britanniques et australiens. Le capitaine a reçu l'ordre de se diriger vers un port du Golfe pour inspection. Devant son refus, on lui a appris qu'il lui était interdit de se diriger vers des ports irakiens, koweïtiens ou jordaniens. Le capitaine a toutefois refusé d'obtempérer et a poursuivi sa route vers le port de Bassorah en dépit du fait que les soldats avaient braqué leurs armes. Le 9 octobre 1990, les communications avec le pétrolier ont été interrompues malgré tous les efforts déployés.

3. Une fois les communications rétablies, le capitaine a précisé ce qui suit :

- Des bâtiments américains, français et britanniques, soutenus par des hélicoptères, ont arraisonné le pétrolier Tedmor qu'ils ont remorqué vers le port de Mascate après en avoir arrêté, à la pointe des armes, le capitaine et l'équipage. A l'issue de la visite, le pétrolier a été relâché le 11 octobre 1990, mais les rations de l'équipage ont été confisquées.

- Alors que le pétrolier était en quai dans le port de Mascate, les rations de l'équipage lui ont été restituées. Toutefois, alors qu'il se dirigeait vers les ports irakiens, le pétrolier a été encerclé par d'autres bâtiments. Des commandos sont descendus à bord, l'arme à la main, et n'ont quitté qu'après avoir confisqué de nouveau les rations de l'équipage.

Le Gouvernement irakien élève, encore une fois, une protestation vigoureuse contre ces actes d'agression et de piraterie perpétrés par les forces étrangères contre les pétroliers irakiens et lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne les mesures nécessaires pour faire cesser de telles agressions.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir Al-ANBARI
